



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne
Section élections

**Arrêté préfectoral
fixant la commune la plus peuplée de chaque canton du Morbihan conformément à la loi organique
du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution**

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentées, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté du 3 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Morbihan, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Vannes, le 05 JUIN 2019

Le préfet,


Raymond LE DEUN

Liste de la commune la plus peuplée de chaque canton du département du Morbihan ayant obligation d'installer une borne d'accès à internet dédiée au recueil des soutiens aux propositions de lois référendaires

Canton	Commune la plus peuplée
Auray	Auray
Gourin	Gourin
Grandchamp	Grand-Champ
Guer	Guer
Guidel	Guidel
Hennebont	Hennebont
Lanester	Lanester
Lorient 1	Lorient
Lorient 2	Lorient
Moréac	Moréac
Muzillac	Muzillac
Ploemeur	Ploemeur
Ploërmel	Ploërmel
Pluvigner	Pluvigner
Pontivy	Pontivy
Questembert	Questembert
Quiberon	Quiberon
Séné	Séné
Vannes 1	Vannes
Vannes 2	Vannes
Vannes 3	Saint-Avé